

## **SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE**

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **Ouverture de la séance**

La séance s'ouvre à 13 h 30, le dimanche 22 août 2004, à l'hôtel Saskatchewan de Regina, en Saskatchewan, avec Gregory Steele, c.r., à titre de président et Claudette Racette, de secrétaire. Le président souhaite la bienvenue aux commissaires et aux invités de la 86<sup>e</sup> Conférence annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada. Il accueille avec chaleur les personnes qui assistent pour la première fois à la conférence.

#### **Présentation des membres du Comité exécutif**

Après s'être présenté, le président de la Conférence présente les membres du Comité exécutif : Gregory Steele, c.r., Christopher Curran, vice-président de la Conférence, Glen Abbott, c.r., président sortant de la Conférence, Frédérique Sabourin, présidente de la Section du droit civil, Catherine Kane, présidente de la Section du droit pénal, Claudette Racette, directrice exécutive de la CHLC, et un membre absent, Brian Greer, c.r., président de la Section de la rédaction.

Il présente ensuite Jennifer Babe, présidente du Comité directeur de la Stratégie du droit commercial, Anthony Hoffman, coordonnateur national de la Stratégie du droit commercial, et Stephanie O'Connor, secrétaire de la Section du droit pénal.

#### **Présentation des commissaires**

Le commissaire principal de chaque administration présente les membres de sa propre délégation.

#### **Présentation de l'auteur de l'exposé**

Le président présente Erik Spink, qui doit faire un exposé au sujet de la *Loi uniforme sur les transferts de valeurs mobilières*.

#### **Présentation des délégués de la NCCUSL**

Le président présente Fred Miller, président de la National Conference of Commissioners on Uniform State Laws (NCCUSL). Son prédécesseur, King Burnett, se joindra à lui durant la journée. Il signale que la NCCUSL a tenu sa conférence annuelle juste avant celle-ci. Frédérique Sabourin, Tony Hoffmann et lui-même y ont assisté au nom de la CHLC. La NCCUSL les a accueillis chaleureusement à titre d'invités. Il la remercie sincèrement de cet accueil chaleureux qu'elle leur a réservé.

Le président rappelle ensuite en ces termes le décès de Jeremiah Marsh l'an dernier : Jerry a assisté à nombre de nos conférences avec sa femme Marietta. Il était autant membre de cette conférence que tout autre délégué des divers gouvernements. Il nous manquera beaucoup. Il n'a jamais hésité à contribuer à nos travaux et il était pour nous quelqu'un de très spécial.

## **Présentation du délégué du Mexique**

Le président présente le D<sup>r</sup> Jorge Sanchez Cordero du Centre des lois uniformes du Mexique. Il dit qu'on reparlera plus longuement du D<sup>r</sup> Cordero lorsqu'il sera question des mesures prises au Mexique pour favoriser l'harmonisation des lois. Il existe 31 États fédéraux, plus le District fédéral de Mexico, et tous se heurtent aux mêmes problèmes devant la nécessité de lois uniformes, tant au civil qu'au pénal.

## **Mot de bienvenue du gouvernement hôte**

Au nom du gouvernement de la Saskatchewan, Susan Amrud souhaite la bienvenue aux délégués et à leurs invités en Saskatchewan. Elle se dit heureuse de voir délégués en si grand nombre à la Conférence. Elle les remercie de loger à l'hôtel où se tient la Conférence, car cela influe sur le coût global pour le gouvernement hôte. Elle passe en revue les activités sociales de la semaine, affirmant que la Law Society of Saskatchewan donnera la réception d'ouverture au restaurant Danbry.

Susan Amrud dit ensuite que, s'il y a quoi que ce soit que le gouvernement hôte peut faire pour rendre à chacun sa visite plus agréable, il ne faut pas hésiter à le demander à n'importe quel membre de la délégation de la Saskatchewan. Le comité organisateur de cette année se compose de Doug Moen, Gerald Tegart, Dean Sinclair, Darcy McGovern, Karen Pflanzner, Carol Snell, Merrilee Rasmussen, Daryn Rayner et elle-même. Susan Amrud présente ensuite Glenna Hamilton, membre du comité organisateur, qui a abattu un besogne considérable au cours de la planification.

Le président remercie Susan de ses propos gentils et la Saskatchewan, qui accueille la conférence annuelle.

## **Rapport du président de la Conférence**

Le président de la Conférence présente le rapport suivant :

« Mon année à titre de président de la Conférence a été à la fois intéressante et très chargée. Peu avant d'entrer en fonction, j'ai eu l'occasion de venir à Ottawa pour d'autres affaires et j'en ai profité pour rencontrer Claudette. Elle a gentiment pris le temps de me donner un aperçu de mes futures tâches. Je crois que je l'écoutais distraitement, car il me semble l'avoir entendue dire à peu près ceci : « ne vous en faites pas; ce sera une sinécure : simplement quelques lettres à signer et votre présence à l'assemblée annuelle ». Il y a sûrement eu plus que quelques lettres à signer et, même si cela n'a peut-être pas été une sinécure, ce fut une période fort agréable.

L'arrivée de la fin de mon mandat me permet de penser à quel point cette expérience a vraiment été agréable. Cela est attribuable en grande partie au formidable appui que j'ai reçu tout au long de l'année de la part des gens qui étaient liés à la Conférence. Le temps ne me permet pas de les nommer un à un, mais au risque d'en offenser certains que j'oublierais, j'aimerais en nommer quelques-uns. J'aimerais tout d'abord exprimer ma gratitude à Claudette. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que le succès de notre conférence est tout autant attribuable à son travail en coulisse qu'au travail significatif des délégués et des groupes de travail. Même si son poste est apparemment à temps partiel, elle semble travailler 24 heures sur 24. Je tiens aussi à remercier les membres de mon exécutif, avec qui j'ai eu le

privilège de travailler, et tout particulièrement Chris Curran qui a été mon vice-président. Il a pris sur lui de renouveler nos rapports avec la Direction des services législatifs de Justice Canada pour aider à combler nos besoins en rédaction. Je vous remercie beaucoup, Chris.

Bien sûr, les représentants gouvernementaux jouent un rôle vital dans l'exécution des travaux de la Conférence entre les conférences annuelles et en coordonnant les travaux de leurs délégations. J'aimerais remercier tout particulièrement ceux qui ont pris le temps de répondre à Claudette qui demandait ce que l'on pensait du travail de la Conférence, ce dont elle a fait état dans son rapport à Justice Canada.

Bien sûr, la Stratégie du droit commercial a accaparé une bonne partie de notre attention. Jennifer Babe en est demeurée présidente. Elle a consacré de nombreuses et longues heures à coordonner les efforts des divers chargés de projet et groupes de travail. Je sais que bien d'autres ont souvent dit que, lorsqu'on travaille avec des avocats à des projets semblables, c'est un peu comme essayer de mener des chats. Jennifer, je vous remercie de vos efforts à cet égard. Tony Hoffman a été embauché comme nouveau coordonnateur national pour cette année. Ce fut pour lui un défi formidable, j'en suis convaincu, de plonger dans nos travaux et de progresser comme il l'a fait, travaillant surtout seul et recevant des conseils par téléphone de différentes parties du Canada. Les membres du Comité directeur ont, bien sûr, beaucoup contribué aussi aux travaux de la Stratégie. Ils ont tenu plusieurs conférences téléphoniques au cours de l'année et trois autres en personne à Ottawa. Cela suppose énormément de temps et j'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer ma gratitude aux personnes qui ont siégé au Comité directeur de la Stratégie du droit commercial.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour faire l'éloge des gouvernements qui ont financé les travaux de la Stratégie, notamment Justice Canada et Industrie Canada qui ont fourni la plus importante contribution. Cette année, nous avons présenté un rapport d'étape complet aux sous-ministres de la Justice à leur réunion de janvier. Je tiens à remercier Doug Moen de l'avoir fait au nom de la Conférence, mais surtout de son appui constant à celle-ci. J'aimerais aussi remercier Susan Amrud qui a passé pas mal de temps à peaufiner ce rapport et à en permettre la présentation aux sous-ministres. Je sais qu'elle a consacré beaucoup d'efforts, car des courriels m'arrivaient de chez elle pendant le congé de Noël. Elle était à faire les dernières retouches.

Les présidentes de section, Frédérique Sabourin, Section civile, et Catherine Kane, Section pénale, ont travaillé dur tout au long de l'année pour préparer la réunion de cette année. Il leur a fallu commencer ces préparatifs dès le lendemain de la réunion de Fredericton, n'ayant depuis aucun répit, je présume. Il ne fait aucun doute qu'elles ont été assistées dans leur travail par les nouveaux présidents, Bart Rosborough sur le plan pénal et John Twohig sur le plan civil, et par Stephanie O'Connor qui a travaillé comme secrétaire de la Section pénale.

Divers gouvernements ont fourni une aide en rédaction et d'autres services. Il faut remercier de façon spéciale l'Ontario, le Nouveau-Brunswick qui s'est chargé de la version française de la *Loi sur l'exécution civile*, Industrie Canada, Justice Canada, la Saskatchewan, le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, qui ont fourni la version française de documents de recherche et de lois uniformes cette année, et en particulier Justice Canada qui a traduit toutes les résolutions de la Section du droit pénal. Encore une fois, Tim Rattenbury a préparé l'impression des Actes de façon superbe, comme d'habitude. Je l'en remercie infiniment.

Ceux dont j'ai parlé à titre collectif ont fait un travail colossal en aidant la Conférence à exécuter son travail. Cette aide serait toutefois sans portée aucune si ce n'était de la tâche encore plus colossale qu'ont abattue les auteurs des travaux les plus substantifs de la Conférence. Les nombreux bénévoles qui ont travaillé comme chargés de projet, chercheurs et, surtout, membres des groupes de travail, méritent les remerciements les plus chaleureux. Sans eux, rien n'aurait pu être fait. Et c'est avec une certaine inquiétude que je cite trois noms, car le fait d'en nommer certains, comme je l'ai déjà dit, risque d'amoindrir l'apport des personnes qui ne sont nommées. Cela n'est pas voulu, bien sûr, mais je crois que certaines mentions spéciales sont de mise. Tout d'abord, j'aimerais remercier Lyman Robinson de son travail de chargé de projet concernant l'exécution civile. Comme le donne à penser le volume de documents concernant ce projet, la tâche était gigantesque et n'aurait pu être menée à terme sans les efforts titanesques de tous les intéressés, en particulier du président de ce groupe de travail.

En second lieu, j'aimerais mentionner John Sotos et Frank Zaid. John et Frank ont piloté le projet des franchises ces trois dernières années, en gros, dans des eaux qui ont dû leur sembler étrangères. Pour deux avocats torontois occupés qui ne connaissaient rien à la Conférence et à son fonctionnement, je suis sûr que cette tâche a été éprouvante par moments, exigeant beaucoup plus de leur temps que ce qu'on leur avait laissé entendre lorsqu'ils l'ont acceptée.

Permettez-moi de prendre quelques instants pour commenter les activités de l'an dernier. Je serai bref, car mes propos se retrouveront en grande partie à l'ordre du jour plus tard aujourd'hui ou durant la semaine.

L'an dernier, les participants ont décidé de constituer un comité chargé d'étudier les problèmes de traduction éprouvés par la Conférence. Ce comité était présidé par Chris Curran. Il a tenu trois conférences téléphoniques au cours de l'année et, par suite de ses travaux, une résolution sera soumise à l'assemblée au cours de cette séance plénière. Chris a aussi largement contribué à engager l'Association des conseillers parlementaires du Canada. Celle-ci a affirmé son appui aux travaux de la Conférence et, dans l'avenir, nous espérons qu'elle pourra aider à combler nos besoins en rédaction. Si nous avons pu faire rédiger en français la *Loi uniforme sur les enquêtes publiques* et la *Loi uniforme sur les contrats illégaux*, c'est grâce aux efforts de Daniel Ricard.

Au cours de cette année, le financement de la Stratégie du droit commercial par le gouvernement fédéral au niveau actuel et peut-être même tout financement sont devenus manifestement improbables après mars 2005. Le Comité directeur a eu plusieurs discussions sur l'avenir de la Stratégie par la suite. Comme le montre l'ordre du jour, c'est une question dont on reparlera cet après-midi.

Par suite de résolutions adoptées à la réunion de l'an dernier, j'ai écrit à divers ministres des lettres leur faisant part des recommandations de la Conférence au sujet de modifications à la *Loi sur les banques*, à la *Loi sur les transactions sécurisées* et au *Code criminel*. Plusieurs des réponses que j'ai reçues m'ont fort réjoui. Elles exprimaient non seulement un intérêt véritable à étudier les recommandations, mais aussi un puissant appui aux travaux de la Conférence.

Comme je l'ai mentionné il y a un instant, j'ai eu le privilège d'assister à la conférence américaine, à Portland, la première semaine d'août, avec Frédérique Sabourin et Tony Hoffman. La rencontre a duré du vendredi matin au vendredi après-midi suivant, mais nous

n'avons pu y assister, malheureusement, que du samedi au mercredi. Ce fut néanmoins une expérience extrêmement enrichissante. Même si la NCCUSL travaille de façon fort différente de nous, j'ai noté une similitude remarquable entre les problèmes auxquels se heurtent les deux conférences.

En mars, on nous a demandé, à Chris Curran et à moi-même, ainsi qu'à King Burnett et à Charles Troost de la NCCUSL, de comparaître devant un comité spécial du Sénat mexicain au sujet de la création du Centre des lois uniformes du Mexique. C'était sur invitation du sénateur Jiménez Gonzalez. Outre notre comparution devant le comité du Sénat au sujet de nos travaux et de ceux de nos conférences respectives, nous avons rencontré un certain nombre de juges et avocats mexicains et de représentants d'autres organismes; nous avons aussi eu un petit déjeuner-réunion avec des représentants de la Cour suprême du Mexique. Le programme était très chargé et complet, ce qui montre l'engagement des autorités gouvernementales et du Sénat mexicain à promouvoir les lois uniformes tant dans l'État fédéral mexicain que dans le contexte nord-américain, beaucoup plus vaste. Chris et moi-même avons beaucoup apprécié la chaleur et l'accueil bien mexicains qui nous ont été réservés.

À la réunion de l'an dernier, une résolution a été examinée au sujet de la participation conjointe de la Conférence avec la NCCUSL à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Après avoir consulté les administrations, il a été établi qu'une telle représentation conjointe n'était pas appropriée et j'en ai informé la conférence américaine. Ce faisant, j'ai réaffirmé notre engagement à travailler le plus possible avec la NCCUSL aux dossiers à la fois internationaux et canadiens. Je suis convaincu que les avantages d'une telle collaboration valent bien l'effort. C'est une question dont j'ai discuté avec nos collègues américains et mexicains, à la conférence de la NCCUSL, et que j'ai l'intention de prendre le temps d'examiner avec eux deux cette semaine. Je me ferai un plaisir d'en discuter avec n'importe qui d'entre vous au cours de la semaine si vous avez des questions sur les activités que nous avons entreprises l'an dernier. »

### **Résolutions d'ordre financier**

#### **Approbation des états vérifiés**

**IL EST PROPOSÉ** par Chris Curran, appuyé par Frédérique Sabourin, **QUE** les états vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 soient approuvés tels quels. Proposition adoptée.

#### **Nomination d'un vérificateur**

**IL EST PROPOSÉ** par Glen Abbott, appuyé par John Towhig, **QUE** la firme Cloutier & Brisebois soit nommée vérificateur de la Conférence pour l'exercice 2004-2005. Proposition adoptée.

#### **Résolution sur les affaires bancaires**

**IL EST PROPOSÉ** par John Towhig, appuyé par Frédérique Sabourin, **QUE** pour les montants de plus de 5 000 \$ deux membres du Comité exécutif ou un membre du Comité exécutif et la directrice exécutive se voient conférer le pouvoir de signature à titre de membres du bureau pour toutes les affaires bancaires de la Conférence, et **QUE**, pour les montants

inférieurs à 5 000 \$, pour l'achat de certificats de placement garantis et de dépôts à terme et pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa, et du compte de la recherche ou du compte général à celui de la Stratégie du droit commercial ou vice versa, la signature de la seule directrice exécutive suffise. Proposition adoptée.

### **Approbation du budget pour l'exercice 2004-2005**

La directrice exécutive signale que, avant son départ d'Ottawa, on l'a informée que la contribution du Nouveau-Brunswick aux activités générales de cette année serait de 5 000 \$, et non de 6 000 \$ tel qu'indiqué dans le budget. On l'a aussi informée que, en raison de compressions budgétaires, la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard a été réduite de 3 000 \$ à 2 700 \$. Cela signifie que les recettes globales du compte général seront maintenant de 68 700 \$, au lieu de 70 000 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par Bart Rosborough, appuyé par Catherine Kane, **QUE** le budget de l'exercice 2004-2005, dans sa version modifiée, soit approuvé sous réserve des modifications nécessaires à la suite de l'étude du plan de travail et du budget de la Stratégie du droit commercial plus tard au cours de la conférence. Proposition adoptée.

### **Comité de mise en candidature**

Le président signale que, conformément aux Règlements, le Comité de mise en candidature doit être présidé par le président sortant de la Conférence, Glen Abbott, accompagné de quatre autres membres qui sont au fait des intérêts régionaux et autres de la Conférence. Il demande à Glen Abbott de constituer ce comité et de faire part à la directrice exécutive des noms des autres membres de sorte qu'un avis puisse être affiché au babillard. Le rapport du Comité sera étudié à la séance plénière de clôture.

### **Aperçu de l'ordre du jour de la semaine**

#### **Section pénale**

La présidente, Catherine Kane, signale que la Section pénale s'est vu soumettre jusqu'ici 54 résolutions. Certaines sont parfois reçues en séance ou parfois scindées en deux. La Section a un ordre du jour très chargé. Les 54 résolutions ont été présentées par neuf administrations. La Section a aussi deux documents de travail : un sur la *divulgation dans les poursuites criminelles* et l'autre sur le *droit aux services d'un avocat*. On prévoit que ces deux documents susciteront des débats intéressants. La présidente aura autre chose à signaler à la fin de la Conférence et elle prévoit que, comme d'habitude, la Section aura une semaine très bonne et très fructueuse.

#### **Section civile**

La présidente, Frédérique Sabourin, dit que c'est un grand honneur de présider la Section civile cette année. La Section a une semaine chargée à l'horizon. Plusieurs projets qui dureraient depuis plusieurs années arriveront à terme cette année. Si tout va comme prévu, la Section du droit civil de la CHLC sera appelée à adopter cinq lois uniformes cette semaine. Quant à la *Loi uniforme sur l'exécution civile des jugements*, la version française n'étant pas prête pour cette conférence, elle ne sera pas adoptée avant l'automne, au plus tôt.

M<sup>me</sup> Sabourin passe ensuite en revue l'ordre du jour de la semaine, affirmant ce qui suit : Voici les cinq lois uniformes à adopter : *Loi uniforme sur les franchises*, *Loi uniforme sur les transferts de valeurs mobilières*; *Loi uniforme sur les enquêtes publiques*, *Loi uniforme sur le dépistage et la divulgation obligatoires* et *Loi uniforme sur les contrats illégaux*. Les délégués connaissent bien ces projets puisqu'on en discutait depuis un certain nombre d'années.

De plus, la Section examinera les recommandations pour mettre à jour les *Lois uniformes sur l'exécution des jugements canadiens* et sur *l'exécution des jugements et des décisions canadiens* relativement à une modification concernant les ordonnances de dédommagement qui sera aussi soumise en vue d'être adoptée. La Section étudiera aussi un rapport sur la *protection des consommateurs dans le commerce électronique – exécution et méthodes substitutives de règlement des différends* et un rapport sur la *prescription*. Elle recevra en outre le rapport de Justice Canada sur les activités relatives au *droit international privé* et un autre de la NCCUSL.

Pour la première fois cette année, la Section profitera de la présence d'un représentant du Centre des lois uniformes du Mexique. De plus, parmi les nouvelles figures, on retrouve cette année le nouveau coordonnateur de la SCD, Anthony Hoffman, la prof. Michelle Cumyn (Université Laval, rapport sur les *contrats illégaux*), le prof. Telfer (Université Western Ontario sur l'*insaisissabilité*), le prof. Dunlop (*transferts frauduleux et traitements préférentiels*) et le prof. Oosterhoff (Université Western Ontario sur les *campagnes de financement pour les organismes de charité*). M<sup>me</sup> Sabourin remercie toutes ces personnes et les représentants gouvernementaux et tous les autres qui lui ont facilité la tâche tout au long de l'année. Elle brûle de tenir ces discussions tout au long de la semaine.

### **Étude de la Politique de traduction de la CHLC**

Le président renvoie à l'ébauche de la résolution qui a été distribuée aux commissaires et il demande à Chris Curran de diriger le débat.

Chris Curran renvoie à la résolution et ouvre le débat. On dit que la résolution devrait être élargie de manière à préciser que la politique de traduction vaut à la fois pour la Section civile et la Section pénale. M. Curran trouve cette suggestion bonne, car le but est de dire le plus clairement possible que la résolution vaut pour les deux Sections. Les premier et dernier paragraphes du préambule sont modifiés en conséquence. De plus, les mots « selon ce qui est le plus approprié », dans le premier paragraphe du préambule, sont remplacés par « au besoin ».

La Politique de traduction de la CHLC, dans sa version modifiée, est approuvée. Elle est reproduite à l'annexe A de ce procès-verbal.

### **La Stratégie du droit commercial au-delà de mars 2005**

Le président signale la faible probabilité que le gouvernement fédéral offre un financement après mars 2005, du moins d'un montant égal à celui qu'il fournissait jusqu'ici. Le Comité directeur a élaboré un plan d'action qui permettrait à la CHLC de poursuivre les projets de la Stratégie du droit commercial au-delà de mars 2005, mais à plus petite échelle et en plaçant les questions de droit commercial parmi ses activités générales de recherche. Le président dit qu'avant d'aller plus loin, il faudra obtenir l'approbation de l'assemblée annuelle.

L'un des éléments du plan d'action consistera à demander aux gouvernements provinciaux et territoriaux de maintenir la contribution annuelle proportionnelle qu'ils fournissaient à la Stratégie du droit commercial et à la verser dans le fonds régulier de recherche de la CHLC. Cela permettrait donc à celle-ci de poursuivre certains projets en droit commercial et d'entreprendre de nouveaux projets qu'elle puisse gérer et réaliser, à un niveau moindre, sans les grands groupes de travail existants. Cela supposerait en outre qu'on s'adresse directement à Industrie Canada pour demander un financement au-delà de mars 2005 et tenter d'obtenir des crédits d'autres ministères qui ont un mandat en droit commercial. Les fondations juridiques et toutes les autres sources de financement possibles seront sollicitées.

Il faudra donc modifier la structure organisationnelle. Il est peu probable qu'un coordonnateur national à plein temps soit nécessaire. Le choix d'un titulaire à temps partiel est plus probable si l'on trouve du financement. Un organigramme, qui n'est malheureusement pas encore prêt, devait figurer dans le rapport d'aujourd'hui. Essentiellement, il devait englober les activités de la SDC dans celles de la présidente de la Section civile. L'organigramme sera distribué aux commissaires sur réception.

Le Comité directeur a élaboré le plan d'action suivant pour cette année. Il a cerné plusieurs nouveaux projets dont les calendriers assurent l'utilisation complète des fonds de 2004-2005 d'ici le 31 mars. Les projets seraient menés à terme d'ici le 31 mars ou pourraient être reportés dans le budget de recherche de la CHLC, si l'on peut obtenir un financement suffisant. Certains travaux préparatoires sont déjà faits pour ce qui est de trouver d'éventuels chargés de projet et de leur demander s'ils seraient prêts à faire le travail. Cela veut dire que si l'on a l'approbation, le travail pourra commencer sur-le-champ.

Le président demande l'assentiment général à la résolution concernant le plan d'action. On propose que l'approbation officielle soit demandée à la séance plénière de clôture, une fois que les commissaires auront eu l'occasion d'examiner l'organigramme. La proposition, appuyée par Chris Curran, est adoptée.

La résolution concernant le plan d'action figure à l'annexe B de ce procès-verbal.

### **Clôture**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



**CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS DU CANADA  
POLITIQUE DE BILINGUISME ET DE BIJURISME**

**ATTENDU QUE** la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (ci-après « la Conférence ») compte trois sections, une Section civile, une Section pénale et une Section de rédaction, et a été établie afin de faciliter et de promouvoir l'harmonisation des lois à travers le Canada;

**QUE** le Canada est un pays possédant deux langues officielles et deux traditions juridiques;

**QUE**, dans l'Énoncé de la politique établie aux termes de la Constitution de la Conférence et approuvée par les administrations constituantes en août 1990, l'importance de tenir dûment compte de la dualité linguistique et juridique du Canada est reconnue;

**ET** qu'il est souhaitable d'établir les étapes pratiques à suivre, dans la Section civile, la Section pénale et la Section de rédaction de la Conférence, pour s'assurer que l'Énoncé de politique de 1990 de celle-ci soit appliqué tant dans l'établissement de groupes de travail sur les projets que dans la préparation des réalisations de la Conférence, y compris les lois uniformes, les lois modèles ainsi que d'autres instruments législatifs;

**IL EST RÉSOLU :**

Qu'en établissant des groupes de travail, des experts sur le sujet en droit civil et en common law soient consultés ou fassent partie de l'équipe dès le début, au besoin;

Que, lorsqu'il est décidé que le travail de la Conférence se fera sous forme législative, la forme de l'instrument législatif utilisée puisse faciliter l'harmonisation; de plus, il est souhaitable que la rédaction se fasse dans les deux langues officielles;

Que toutes les réalisations de la Conférence ou, dans des cas exceptionnels, les résumés précis de certaines d'entre elles, soient disponibles dans les deux langues officielles.

**RÉSOLUTION QUANT AU FUTUR DE LA STRATÉGIE DU DROIT  
COMMERCIAL**

**ATTENDU QUE :**

- A. Le financement de la Stratégie du droit commercial en vertu du présent contrat entre la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et les ministères de la Justice du Canada et Industrie Canada prendra fin le 31 mars 2005, et qu'un financement pour une somme comparable de la part du gouvernement fédéral est peu probable; et
- B. Les objectifs de la Stratégie du droit commercial ne sont pas encore atteints, mais qu'il est à croire que le travail qui reste à accomplir peut l'être en tant que partie intégrante de la Section civile de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada plutôt que comme une entité distincte, à condition qu'un financement suffisant puisse être assuré.

**IL EST RÉSOLU QUE :**

- 1. La Stratégie du droit commercial soit incorporée comme partie intégrante de la Section civile de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada en conformité avec la discussion et l'organigramme présenté lors de la réunion de 2004 lequel peut être modifié de temps à autre par l'Exécutif de la Conférence;
- 2. l'Exécutif soit autorisé à demander du financement aux gouvernements et agences fédérales et provinciales, aux fondations, et à d'autres sources que l'Exécutif considère comme étant appropriées afin de soutenir le travail de la Stratégie du droit commercial;
- 3. La Stratégie du droit commercial adopte un plan de travail pour l'année 2004/2005 qui permette de mener à leur terme tous les projets ou, sinon, de les amener à une étape de leur développement qui permettra que le travail en cours puisse être conservé et que les projets soient redémarrés dans des années subséquentes comme partie du travail quotidien de la Section civile à condition que le financement le permette;
- 4. Le travail de la Stratégie du droit commercial soit fait sous la surveillance du Comité de gestion de la Section civile, ou un sous-comité de ce dernier, comme le considère approprié l'Exécutif; et
- 5. Si des fonds suffisants peuvent être trouvés, l'Exécutif soit autorisé à engager une personne comme Coordinateur National de la Stratégie du droit commercial dès l'échéance du contrat actuellement en vigueur du Coordinateur National aux termes et conditions considérés appropriés par l'Exécutif.